



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-038

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2022-027 TRANSMISE LE 8 JUILLET 2022

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt deux, le quatre du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Saint-Laurent-sur-Saône, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT , Maire,
Présents	14	
Votants	18	

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2022

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, Mesdames GAULTHER et MELLAC, Adjoint ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE, et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAMBARD (arrivé à 19h05), MACQUET (arrivé à 19h15), Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Madame Myriam CAICEDO, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale ; Monsieur Jean CHAREYRE, Conseiller Municipal.

OBJET : REPAS RÉPUBLICAIN : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 5 € PAR PERSONNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'organisation par la municipalité d'un repas républicain le samedi 9 juillet 2022,
Considérant la proposition de la Commission du Centre Communal d'Action Sociale en date du 12 mai 2022 de fixer le montant de la contribution qui sera demandée aux participants à 5 € par personne,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE à 5 € le montant de la contribution financière qui sera demandée aux personnes souhaitant participer au repas républicain organisé le samedi 9 juillet 2022.
DIT que ces participations seront encaissées par le régisseur nommé par Monsieur le Maire, à savoir Madame Nathalie CHEVRAU, Secrétaire Générale de Mairie.
DIT que la somme collectée sera reversée au sou des écoles de Saint-Laurent-sur-Saône par mandat administratif.

Certifié exécutoire
- 5 AOUT 2022
Reçu en Préfecture le
- 5 AOUT 2022
Publié ou notifié le

- 5 AOUT 2022

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché le 8 juillet 2022

Pour copie conforme, en mairie le 8 juillet 2022
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude
MARTINEZ



Jean-Claude
MARTINEZ